

LA CHASSE À COURRE DANS LE VISEUR ?

LA CHASSE À COURRE EST DE PLUS EN PLUS DÉCRIÉE EN FRANCE PAR SES OPPOSANTS, QUI DÉNONCENT LA CRUAUTÉ SUPPOSÉE DE LA PRATIQUE. CE QUE RÉFUTENT NATURELLEMENT SES PARTICIPANTS, QUI NE CESSENT DE RAPPELER QU'ILS RESPECTENT L'ANIMAL CHASSÉ.

Tandis que la chasse au tir avec battues semble avoir le vent en poupe, la chasse à courre, en plus d'être mal comprise et décriée, prendrait-elle le virage d'une pratique désuète ? En Sologne, mis à part à Cheverny, on ne la pratique guère plus. Mais ses sympathisants seraient encore nombreux. Ils nous expliquent les ressorts intimes de leur passion.

MARIE-SOPHIE GESSAT





L'ÉQUIPAGE
DE CHASSE À COURRE
DU CHÂTEAU
DE CHEVERNY.



FRÉDÉRIC HERBET,
MEMBRE DE L'ÉQUIPAGE
DE CHASSE À COURRE
DE CHEVERNY.

©Château de Cheverny

« **T**out va bien pour la chasse à courre !, déclare sans hésiter Antoine Gallon, directeur de la communication de la prestigieuse Société de Vénerie, basée à Paris. Cette pratique ne s'est jamais aussi bien portée qu'aujourd'hui ! Par ailleurs, il n'est pas question de l'interdire de près ou de loin. Le président de la République a redit son attachement à laisser les chasseurs exercer leur activité. Et puis surtout, il faut rappeler que la chasse est une activité – d'abord et avant tout – de service public ! Il s'agit de réguler les effectifs de la faune sauvage et d'éviter que l'agriculture et la sylviculture n'en pâtissent. Et la chasse à courre est l'un des 40 modes de chasse, le plus ancien, puisque né

avant l'invention de la poudre et du fusil. Cette pratique conserve donc toute sa place en favorisant le brassage des animaux et la connaissance aiguë de leurs comportements, et pérennise une place de choix dans le patrimoine culturel de la chasse. »

Avec son chenil datant de 1850, constitué d'environ 120 chiens de race anglo-français tricolores, le marquis Charles-Antoine de Vibray, propriétaire du château de Cheverny, est le maître d'équipage d'une chasse à courre extrêmement renommée en Sologne. Héritier d'une tradition centenaire dans la vénerie, il perpétue celle-ci en accueillant l'une des dernières meutes en France dédiée à ce type de chasse. Frédéric Herbet, membre de la vingtaine de « boutons » de l'équipage, témoigne : « je suis très reconnaissant de ce que Charles-Antoine fait pour la chasse aux chiens courants. En tant que passionné, il fait vivre à

travers Cheverny quelque chose d'historique ! » Une passion que lui-même partage, parce que cette chasse pratiquée dans un milieu complètement naturel et sans artifice lui paraît être la plus traditionnelle qui soit, en communion avec la sensibilité des chiens en quête de leur animal, des chevaux, et de l'entourage.

Une stratégie toute en finesse

« Le chien est l'un des éléments majeurs, précise en effet Frédéric Herbet. Son choix est primordial, puisque l'on chasse un seul animal avec les mêmes chiens ! Il faut donc que, l'ayant détecté par l'odeur ou le « sentiment », les chiens aient décidé de le pister et qu'ils ne chassent plus que celui-là ! C'est toute la difficulté, et c'est ce qui fait que la chasse à courre est véritablement un art que le piqueux gère par la grande connaissance de sa meute, en sachant détecter les individus qui s'arrêteront de

390

Le nombre d'équipages de chasse à courre à travers toute la France

10 000

Le nombre estimé de pratiquants en France

100 000

Le nombre de sympathisants de la chasse à courre en France, qui participent et accompagnent les pratiquants

PAS D'AVENIR EN SOLOGNE ?

Selon Emmanuel Régent, président de l'association Sologne Nature Environnement, « les grands domaines forestiers où se pratiquait la chasse à courre n'existent plus en tant que tels en Grande Sologne. Ensuite, les territoires sont morcelés, avec des propriétaires n'acceptant plus que l'on passe chez eux, de peur que le gibier de leur locataire soit dérangé. En effet, ils louent généralement leurs terres à des personnes ayant souvent une méconnaissance des pratiques cynégétiques, hors enclos. Et lorsque vous avez un propriétaire favorable à la chasse à courre, son domaine est d'ordinaire fermé par les clôtures du voisinage ! Par conséquent, à mon sens, la chasse à courre n'a aucun avenir, du moins, tant que la chasse en miradors dans des espaces clos restera d'actualité ! »

nous permettant d'apprécier sur un laps de temps compris entre deux et cinq heures, toute leur résistance à poursuivre l'animal. Et cela dans un cadre de rigueur, car on ne galope jamais derrière le cerf, mais on chasse toujours avec les chiens. Pour ces performances, nos chevaux sont parfaitement entretenus en termes de ferrures et de montures, avec des visites régulières chez le vétérinaire. Et puis ils sont très choyés, parce qu'également indispensables à cette chasse ! » Autre élément stratégique : la trompe pour communiquer, avec des codes bien particuliers : « quand le cerf est en vue, explique Frédéric Herbet, on pourra sonner « la Vue ». S'il est dans l'eau, ce sera le « Bat l'eau », ou quand on le verra en compagnie d'autres individus, on sonnera « la Compagnie ». Ce sont ce qu'on appelle des « fanfares de circonstances », nous permettant de savoir ce qui se passe, car nous n'avons ni téléphone, ni talkie-walkie ! »

Le respect de la vie sauvage

Pourtant, les passionnés de chasse à courre savent que leur art se heurte à de nombreuses réticences. Mais selon Antoine Gallon, de la Société de Vénerie, si l'hostilité à la chasse à courre s'exprime plus fortement aujourd'hui, elle reste selon lui le fait de quelques opposants trouvant une chambre d'échos à travers les médias et les réseaux sociaux. Et ceux-ci auraient bien du mal à différencier « vie sauvage » et « cruauté ». « Définissons d'abord la notion de cruauté, souligne Antoine Gallon. Pour moi, c'est mettre un animal dans des conditions auxquelles il ne peut faire face. Vous enfermez votre cheval dans un box pendant plusieurs jours sans eau et sans nourriture : ça, oui, c'est cruel ! Mais la chasse à courre place les animaux chassés dans une situation qui est la leur depuis des centaines de milliers d'années, quand leurs ancêtres étaient pistés par des loups affamés. Ils ont gardé cette mémoire dans leurs gènes et ont développé un tas de ruses pour échapper à leurs prédateurs ! » À Cheverny, Frédéric Herbet ne cache d'ailleurs pas le faible taux de prise, avec 30 % de réussite seulement, et des animaux sachant « disparaître », non seulement dans un groupe, mais aussi dans l'eau. « Et puis nous « servons » l'animal, dans le cadre d'une charte à respecter, afin qu'il ne souffre pas », prend-il soin de rappeler.

Enfermer votre cheval dans un box pendant plusieurs jours sans eau et sans nourriture : ça, oui, c'est cruel !

Antoine Gallon, de la Société de Vénerie

chasser quand l'odeur aura changé ! C'est le cas lorsque le cerf, par exemple, donne le « change » à un autre en se collant à lui... Les boutons que nous sommes et le maître d'équipage sauront également apprécier les chiens sachant reprendre la bonne voie. » Et puis, les chevaux apportent charme et efficacité à cette chasse. Pour chasser le cerf, le chevreuil et le sanglier, ce sont les compagnons par excellence des veneurs. « Nos chevaux sont habitués à vivre en communauté avec les autres, remarque Frédéric Herbet, et surtout ils n'ont pas peur des chiens, car c'est leur travail de chasser avec nous tous. D'ailleurs, vous le voyez à leurs oreilles qui s'agitent : ils écoutent et voient tout ce qui se passe. On sent qu'ils ont très envie de suivre les chiens ! Ce sont généralement des trotteurs

« Un faible taux de prise, avec 30 % de réussite seulement »